

15 Novembre 2019

LIEVIN - VENT DE BISE

Jeunes
Hirondelles de
fenêtre encore
au nid à la date
du 17
septembre
2019 sur le site
«Vent de
Bise» bâtiment
le Föhn Rue
Louise Michel



Dossier de demande de dérogation

Au titre de l'article L 411-2 du code de l'environnement.

Pour la destruction de nids d'Hirondelles de fenêtre

Dans le cadre de la démolition d'un lot d'immeubles sur la Commune de Liévin (62800)

I. PRESENTATION DU DOSSIER	6
ETUDE RÉALISÉE POUR :	6
ETUDE RÉALISÉE PAR :	6
II. LE PROJET	7
LE DEMANDEUR	7
ENJEUX ET FINALITÉ DU PROJET	7
DESCRIPTION SUCCINCTE DES TRAVAUX	7
III. CONTEXTE ET OBJECTIFS	8
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX ESPÈCES PROTÉGÉES	8
OBJECTIFS DU DOSSIER	9
IMPACTS DU PROJET SUR L'HIRONDELLE DE FENÊTRE	9
INTERVENANTS DU PROJET	11
IV. ÉLIGIBILITÉ A L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION	12
JUSTIFICATION ET ABSENCE D'AUTRES SOLUTIONS SATISFAISANTES	12
V. OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION	13
ESPÈCE - EFFECTIF - OBJETS DE LA DÉROGATION	13
PRÉSENTATION DE L'HIRONDELLE DE FENÊTRE	14
STATUT RÉGLEMENTAIRE ET PATRIMONIAL	17
RÉPARTITION DE L'HIRONDELLE DE FENÊTRE	18
EFFECTIFS NICHEURS ESTIMÉS	19
PHÉNOLOGIE EN PAS-DE-CALAIS	19
CARACTÉRISTIQUES DU NID NATUREL	20
DESCRIPTION DE LA COLONIE D'HIRONDELLES SUR L'ENSEMBLE DU SITE VENT DE BISE	20

VI. SEQUENCE «ERC»* DEPLOYEE DANS CETTE OPERATION	24
VII. MESURES COMPENSATOIRES	26
DESCRIPTION DU 1ER LOT : NOVEMBRE 2019 FÉVRIER 2020	26
L'HIRUN-BANE	26
EVOLUTION :	28
EXEMPLE DE NIDS ARTIFICIELS	29
PLAN D'IMPLANTATION	30
MARE À BOUE :	31
SUIVI DE LA MESURE	32
PÉRIODE D'INTERVENTION	33
FAISABILITÉ ET EFFICACITÉ	34
AUTRES MESURES	34
ENGAGEMENT :	35
ORNITHONATURE :	37
ANNEXES	38
ANNEXE 1 - PLANNING DES TRAVAUX	39
ANNEXE 2 - IMPLANTATION DU QUARTIER VENT DE BISE	40
ANNEXE 3 - PLAN DE MASSE	41
ANNEXE 4 - IMPLANTATION DE LA COLONIE SIROCCO PAMPÉRO TIVANO	42
ANNEXE 5 - IMPLANTATION DE LA COLONIE SUROIT MOUSSON ZÉPHYR	43
ANNEXE 6 - IMPLANTATION DE LA COLONIE MISTRAL TRAMONTANE	44
ANNEXE 7 - IMPLANTATION DE LA COLONIE FOEHN VENT D'AUTAN LA BRÉVA	45
ANNEXE 8 - ZONE HUMIDE À PROXIMITÉ IMMÉDIATE	46
ANNEXE 9 - ZONE DE CHAMPS À PROXIMITÉ	47

ANNEXE 10 - ZONE DE BOISEMENT À PROXIMITÉ	48
ANNEXE 11 - ZONE HYDRAULIQUE À PROXIMITÉ	49
ANNEXE 12 - IMPLANTATION DU DISPOSITIF NOVEMBRE 2019 FÉVRIER 2020	50
ANNEXE 13 - IMPLANTATION DU DISPOSITIF NOVEMBRE 2019 FÉVRIER 2020 VUE AÉRIENNE	51

I. PRESENTATION DU DOSSIER

Etude réalisée pour :

Pas-de-Calais Habitat

68 Boulevard Faïdherbe CS 20 926
62022 ARRAS Cedex

Interlocuteur étude suivie par : Mme Laetitia Peyronie

Tel : 06 70 89 66 28

Mail : laetitia.peyronie@pasdecalais-habitat.fr

Ville de Liévin

45 Rue Edouard Vaillant
62800 Liévin

M. Watelet, Directeur du Cabinet du Maire

Tel : 03 21 44 89 89

Mail : v.watelet@lievin.fr et j.dubois@lievin.fr

Etude réalisée par :

OrnithoNature - Antenne de Bruay-la-Buissière

Hôtel de Ville Place Saint Martin
80230 Saint Valéry sur Somme

Interlocuteur étude suivie par : Eric Gallet

Tel : 06 62 19 99 88

Mail : eric@ornithonature.fr

Auteurs :

Eric Gallet Expertise de la colonie d'Hirondelles de fenêtre
Christine Mayeur Analyse et relecture



II. LE PROJET

Le demandeur

Pas-de-Calais Habitat
68 Boulevard Faiderbe CS 20 926
62022 ARRAS CEDEX

Sur le secteur géographique du Pas-de-Calais, Pas-de-Calais Habitat assure la gestion, et par des maitrises déléguées l'entretien de 40 000 logements. Il est gestionnaire des installations telles que le « Vent de Bise ».

Enjeux et finalité du projet

La destruction des bâtiments rentre dans le cadre du plan de renouvellement urbain sur la commune de Liévin et permettra de réduire l'offre de logements locatifs sociaux et permettre la diversité de types d'habitations. (Privé, accession sociale et constructions d'équipements publics)

Description succincte des travaux

La destruction des bâtiments sera totale. Elle sera assurée par des engins de chantier adaptés au gros oeuvre.

La durée des travaux est estimée sur 5 années de 2020 à 2025 estimation 4,89 M d'euros.

Une fois terminé le site sera reconverti en logements privés, accessions sociale et constructions d'équipements publics.

Le programme de démolition s'étend jusque fin 2024 (cf planning en annexe 01).

Planning Général résumé :

Janvier 2020 : bâtiments TIVANO rue du 8 mai 1945, PAMPERO rue Monte Cassino, SIROCCO rue Monte Cassino

Janvier 2022 : bâtiments MOUSSON, SUROIT rue du 8 mai 1945, ZEPHYR rue Louise Michel

Janvier 2023 : bâtiments MISTRAL rue du 8 mai 1945, TRAMONTANE rue Eugène Varlin

Janvier 2024 : bâtiments FOEHN rue Louise Michel, LA BREVA, VENT D'AUTAN rue Eugène Varlin

III. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Pas-de-Calais Habitat fait face à une dégradation de bâtiments locatifs.

Une étude a été réalisée pour estimer les travaux de réhabilitation. Une seconde étude fut menée afin de réhabiliter ce quartier et de l'inclure dans un dispositif ANRU.

Le comparatif de ces études a conduit au choix de démolir ces bâtiments et de préférer une réhabilitation du quartier, pour des raisons de coût, de réorganisation, de qualité de vie économique et sociale.

Dans le cadre de cette démolition totale du quartier, la destruction de nids intacts d'Hirondelles de fenêtre ne pourra pas être évitée. Il est à noter que suite à notre intervention, Pas-de-Calais Habitat et la Ville de Lievin ont pris conscience de cette implantation et souhaite oeuvrer à la sauvegarde de ces espèces en implantant des systèmes de substitutions à proximité. Un ratio de 2 nids installés pour 1 détruit intact sera appliqué.

L'Hirondelle de fenêtre répondant à la réglementation sur les espèces protégées, une demande de dérogation doit être associée à l'opération de démolition du lot, en raison de la destruction de nids d'une espèce protégée.

Contexte réglementaire relatif aux espèces protégées

D'après le site développement-durable.gouv.fr :

L'article [L411-1 du code de l'environnement](#) prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel.

Une dérogation à ces interdictions est obligatoire lorsqu'un projet impacts des spécimens d'espèces protégées, nids ou œufs, ou des habitats nécessaires au bon accomplissement du cycle biologique de ces espèces.

La demande de dérogation n'est recevable que si les trois conditions suivantes sont remplies [L411-2 du code de l'environnement](#) à savoir :

1. Il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire
2. La dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;
3. Le projet s'inscrit dans un des cinq objectifs listés à l'article L411-2 du code de l'environnement parmi lesquels la protection de la faune et de la flore sauvages et la conservation des habitats naturels, la prévention des dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété, ou un intérêt pour la santé et la sécurité publique ou d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique.

Objectifs du dossier

Après avoir dressé un premier bilan de l'opération de destruction du quartier Vent de Bise sur la colonie d'hirondelles, l'objectif du présent dossier est de répondre à l'article L411-2 du code de l'environnement en proposant d'abord une présentation de l'espèce en général dans son contexte local, pour ensuite démontrer la faisabilité opérationnelle d'une « destruction nécessaire et de moindre impact » de nids d'hirondelles et de façon concomitante d'une « implantation de nids artificiels » à proximité immédiate des implantations actuelles.

Ceci répond également aux attentes de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, relative à la protection et à la valorisation du patrimoine naturel ; ainsi qu'à la doctrine nationale de mars 2017 relative à la séquence ERC «éviter, réduire, compenser».

Impacts du projet sur l'Hirondelle de fenêtre

La destruction totale des bâtiments du Vent de Bise (annexe2 plan de masse et implantation) amènera la destruction de tous les nids de la colonie d'Hirondelles de fenêtre soit actuellement 31 couples actifs qui s'y étaient installés depuis plusieurs années au dire des habitants.

La destruction des bâtiments du Vent de Bise et des nids sera néanmoins réalisée en dehors de la période de présence de la colonie d'où un impact moindre.

A l'échelle communale, deux autres sites de nids sont recensés à Liévin : quartiers bibliothèque et école de musique. De fait, la destruction des bâtiments du Quartier Vent de Bise représente donc un risque de voir la présence de l'Hirondelle de fenêtre diminuer du panorama local.

Il est à noter que nous avons relevé 50 débuts de construction de nids et 55 nids détruits.

S'il est pris en compte la règle de 2 couvées à raison de 4 jeunes par nid, dans son maximum relatif on en arrive à :

Pour les 31 nids intacts : 62 adultes et 248 jeunes; soit un total de 310 oiseaux à l'envol*

Pour les 31 nids intacts et 55 détruits : 172 adultes et 798 jeunes; soit un total de 970 oiseaux à l'envol*

*ces chiffres sont théoriques et ne reflètent pas une réalité de terrain . A ce jour il n'existe aucune donnée sur ce secteur.

Pour compenser cet impact, Sur la totalité de la période de travaux, des nids artificiels seront implantés à proximité immédiate et de façon concomitante à aux destructions des nids des bâtiments du Vent de Bise pour servir de nids de substitution. A plus ou moins long terme, les nids de substitution seront colonisés.

D'autres hypothèses peuvent également être envisagées telles que :

- La densification d'une colonie proche suite au déplacement d'une partie de la colonie du Vent de Bise
- La construction spontanée de nids sur de nouveaux supports à Liévin (bâtiments, façades, etc.)
- Des habitants qui placent des nids artificiels aux alentours

Pas-de-Calais Habitat s'engage à prévenir tous les corps de métiers oeuvrant sur ce chantier, afin de ne pas déclencher des mesures pouvant nuire à cette colonie et s'attachera à respecter les plannings de compensation liés à cette demande de dérogation.

Il ne pourra pas y avoir de démolition à partir du moment où les hirondelles sont présentes sur le secteur et où aux alentours.

Intervenants du projet

DENOMINATION		STATUT
Pas-de-Calais Habitat	Demandeur - Bailleur - Maître d'ouvrage	Propriétaire des bâtiments et des nids sur les bâtiments du Vent de Bise
OrnithoNature	Etude naturaliste sur ce secteur	Association naturaliste Loi 1901 copie des statuts sur simple demande à l'adresse mail secretariat@ornithonature.fr
Mairie de Lievin	M. Watelet	Directeur de Cabinet du Maire
Maître d'oeuvre	Cabinet Silvert 59 000 LILLE	En Charge de la maîtrise d'oeuvre de la démolition
Il assure les missions complètes ou partielles de maîtrise d'oeuvre dans le domaine d'activités suivant : Démolitions.		

IV. ÉLIGIBILITÉ A L'OBTENTION D'UNE DÉROGATION

Justification et absence d'autres solutions satisfaisantes

L'article L 411-2 du Code de l'Environnement stipule que :

Alinéa 4° La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;
- d) A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;
- e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ;

Les Bâtiments du Vent de Bise doivent être détruits pour des motifs de sécurité et de santé publique (façade externe à forte présence d'amiante). Le projet est donc éligible à une demande de dérogation au regard des conditions de l'article L411-2.

V. OBJET DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Espèce - Effectif - Objets de la dérogation

Nom Commun	Hirondelle de fenêtre
Nom Scientifique	Delichon Urbicum
Nombre de nids intacts	8 nids , soit environ 8 couples correspondant à 100% de la colonie. 100% des preuves recueillies lors de l'inventaire (31nids sur tous les lots)
Nombres de nids cassés	17 nids détruits ont été constatés lors de l'inventaire (59 traces sur tous les lots)
Type d'intervention	- Démontage des nids intacts, remise en état et réimplantation sur les mesures compensatoires - Pose de nids artificiels Ratio 2 posés pour 1 détruit. - Dans la mesure où il y aurait plus de casse que prévu lors du démontage des nids naturels , ils seront remplacés selon le ratio : 2 posés pour un détruit.
Période d'intervention	Hors période de présence des hirondelles donc d'octobre à mars
Site	Liévin Quartier du Vent de Bise - Rue du 8 mai 1945 et rue Monté Cassino - Bâtiments Tivano, Pampero, Sirocco,
Principales Mesures ERC	- Destruction et démontage des nids en dehors de la période de présence de la colonie. - Implantation de nids artificiels de substitution à proximité - Réimplantation dans la mesure du possible des nids naturels

Présentation de l'Hirondelle de fenêtre

L'objectif est de présenter certaines caractéristiques de l'espèce afin de mieux aborder les opérations qui peuvent être mises en oeuvre en sa faveur.

Petit oiseau migrateur de l'ordre des passériformes, l'Hirondelle de fenêtre est proche de l'homme par le fait qu'elle niche essentiellement sur les habitations.

Morphologie :

Une queue courte et fourchue, un croupion très visible blanc éclatant, un plumage noir aux reflets bleutés, un ventre blanc permettent de la reconnaître.

Un tout petit bec et des pattes duveteuses sont propres à cette espèce qui ne présente pas de dimorphisme sexuel.

Le mâle, en période nuptiale, se distingue de la femelle par un dos bleu luisant et parfois des taches blanches à la base de la nuque.

Habitat :

Fréquentant le même type d'habitat que l'Hirondelle rustique (paysage ouvert, végétation basse), elle est surtout citadine ne délaissant pas les zones montagneuses pour autant. Cependant, il est constaté que plus la ville croît, moins la population d'Hirondelles de fenêtre est dense.

Hors période de reproduction, elles se rassemblent en dortoir dans les arbres.

Vol :

Adeptes du vol plané, tout aussi capables de virevolter, plonger, glisser, elle n'en est pas moins un voltigeur émérite, n'hésitant pas à alterner virages et battements d'ailes vigoureux et rapides. En chasse, elle décrit des spirales qui laissent aucune chance aux insectes.

Chant :

Chant très calme, nullement apparenté à celui de l'Hirondelle rustique, il est composé uniquement de sons lents et uniformes qu'elles répètent plusieurs fois.

Régime alimentaire :

Strictement insectivore, elle se nourrit exclusivement en vol à une altitude de plus ou moins d'environ 20m. Diptères (mouches), Hémiptères (punaises, pucerons...), Hyménoptères (abeilles, guêpes...), coléoptères (scarabées..) et fourmis volantes, constituent l'essentiel de son alimentation. En été, les terres cultivées ou les jachères sont une manne non négligeable. Parfois, elles effleurent et ou frappent les cultures ou les rivières avec leurs ailes pour en déloger les insectes.

Fabrication du nid :

Situé le plus souvent à l'extérieur des bâtiments, sous les balcons, sous les avant-toits, sous les gouttières, au coin de fenêtres, il est maçonné directement sur la paroi par les deux parents. De forme hémisphérique, il est constitué d'une fine boue, de plumes et de végétaux. Les boulettes de boue mélangées à la salive sont apportées par le mâle; la femelle s'appliquant à la mise en forme. Plus vulnérable au sol, la collecte de boue est réalisée par un groupe d'individus. En colonie, les nids peuvent être construits par plusieurs couples, ce qui limite fatigue et perte de temps. Une ouverture étroite sur le haut sans particularité d'orientation permet de garantir la nichée contre les prédateurs ou les intrusions d'autres oiseaux.

Reproduction :

Le mâle suit la femelle en chantant. Puis il l'attire au nid dans lequel aura lieu l'accouplement. Tentant leur chance, d'autres mâles essaient de s'accoupler avec la femelle résidente étroitement surveillée jusqu'à la fin de la ponte. Il en découle des combats assez violents allant jusqu'à la mort d'un rival potentiel. En général, les Hirondelles de fenêtre retrouvent le même site de nidification et y sont fidèles plusieurs années de suite. Ce qui n'empêche pas les mâles d'aller batifoler ailleurs !

Couvaison :

3 à 5 oeufs blancs de 16mm environ constituent la couvée. La première ponte a lieu à partir de fin avril et une seconde, éventuellement, fin juillet début août. L'incubation est assurée par les deux parents et dure environ 15 jours. La femelle couve plus longtemps que le mâle.

Les conditions météorologiques, climatiques, la chute du nid sont les principales causes d'échec de la nichée.

Elevage :

Pesant 2 grammes, nus et aveugles à la naissance, les jeunes reçoivent la première becquée d'insectes entre 1 et 2 heures après l'éclosion. Nidicoles, ils sont couvés et nourris par les parents pendant un peu plus de trois semaines jusqu'à leur envol. Après leur émancipation, adultes et jeunes se retrouvent au nid.

Malheur à ceux qui se trompent, ils sont vigoureusement expulsés !

Longévité :

Tout comme les autres hirondelles, sa durée de vie est étroitement liée à la rudesse des chemins migratoires, de la prédation et des conditions météorologiques. Elle varie entre 3 et 5 ans.

Migration :

Essentiellement de jour, parfois de nuit, elles rejoignent leurs aires d'hivernage entre septembre et octobre. Des passages migratoires en direction de l'Afrique Centrale ou du Sud ont été signalés en novembre, exceptionnellement en décembre. Le froid rencontré est alors une cause de mortalité importante.

La remontée sur les aires

de nidification est tardive (de fin mars à fin avril voire début mai). Grégaire, elle migre en groupe.

Source « fiche espèce d'OrnithoNature » diffusée lors de nos expositions et conférences mise à jour 2019. (©) OrnithoNature.

Statut réglementaire et patrimonial

(source MNHN France et Nord Pas de Calais)

Nom	Catégorie	Nom	Catégorie
Monde		Régions	
Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2017) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC	Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne (2015) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC
Europe		Liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Centre (2013) (listé Delichon urbicum)	LC
Liste rouge européenne de l'UICN 2015 (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Franche-Comté (2017) (listé Delichon urbicum)	NT
France		Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2018) (listé Delichon urbicum)	NT
Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) (listé Delichon urbicum)	DD	Liste rouge régionale Oiseaux nicheurs Languedoc Roussillon (2015) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC
Liste rouge des oiseaux non nicheurs de Guadeloupe (2012) (listé Delichon urbicum)	NA	La Liste rouge régionale des oiseaux du Limousin (2015) (listé Delichon urbicum)	VU
Liste rouge des oiseaux des îles Eparses TAAF (2015) (listé Delichon urbicum)	NA	Liste rouge des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées (2015) (listé Delichon urbicum)	VU
Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) (listé Delichon urbicum)	NT	Liste rouge des Oiseaux nicheurs du Nord-Pas-de-Calais (2017) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	NT
Régions		Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire (2014) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC
La Liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Alsace (2014) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	LC	Liste rouge des Oiseaux nicheurs de Bretagne (2015) (listé Delichon urbica)	NT
Liste rouge régionale Oiseaux d'Auvergne (2016) (listé Delichon urbica)	LC	Liste rouge régionale Oiseaux d'Azur (2013) (listé Delichon urbicum)	LC
Liste rouge des espèces menacées en Bourgogne : Oiseaux nicheurs (2015) (listé Delichon urbicum)	NT		
Liste rouge régionale & Responsabilité biologique régionale Oiseaux nicheurs & Oiseaux migrateurs de Bretagne (2015) (listé Delichon urbicum (Linnaeus, 1758))	DD		

■ EX : Extinct au niveau mondial

■ EW : Extinct à l'état sauvage

■ RE : Disparue de métropole

■ CR : En danger critique

■ EN : En danger

■ VU : Vulnérable

■ NT : Quasi menacée

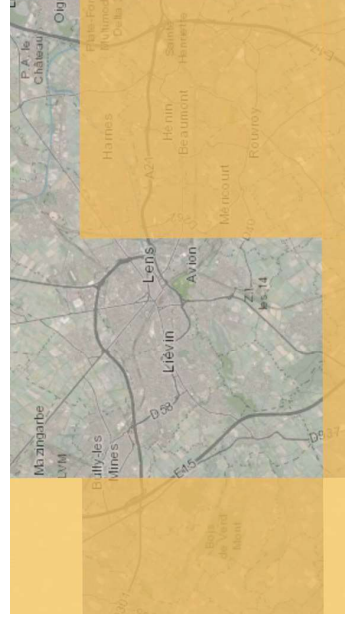
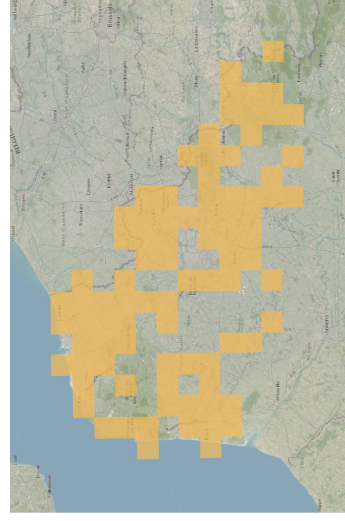
■ LC : Préoccupation mineure

■ DD : Données insuffisantes

Répartition de l'Hirondelle de fenêtre

Sa population régionale source MNHN ne semble pas représentative.

A titre informatif et issues du site MNHN, nous donnons les données suivantes :



Au regard des sources consultées, elle ne fait pas l'objet de fluctuations extrêmes, il n'y a ni augmentation ni régression.

Au regard des sources consultées, il n'y a aucune donnée sur la Commune de Liévin.

OrnithoNature répondra à ce manque de déclaration. Cette réponse s'intégrera dans le dispositif « Les Hirondelles des Hauts-de-France »

Effectifs nicheurs estimés

Echelle géographique	Effectifs
Europe Site spécialisé Migration	9,9 à 24 millions de couples
France site spécialisé Migration	400 000 à 1,6 millions de couples
Nord Pas de Calais	> à 400 couples (87 localisations précises de nids connues)
Colonie du Vent de Bise Liévin	8 couples 8 nids viables (parmi les 31 couples 31 nids viables sur l'ensemble des bâtiments)
Commune de Liévin	Au regard du manque d'informations sur cette commune, la ville de Liévin s'engage à inventorier son territoire et à verser cet inventaire à ce dossier. Cet inventaire lancé en octobre par les services de la ville de Liévin ne permet de lister que les sites de nidification.

Sur la commune de Liévin, en l'absence de données, il est impossible d'estimer la population d'Hirondelles de fenêtre.

La ville de Liévin s'engage, par l'intermédiaire de Mme Sarah Bachelet et les équipes techniques des Espaces Verts, de lancer un inventaire des sites de nidification. Ils seront consignés dans la base de données qu'OrnithoNature a développé pour mener à bien son projet « Les Hirondelles des Hauts-de France. »

Phénologie en Pas-de-Calais

Arrivée : Les premières hirondelles peuvent être observées dans les premiers jours de mars (en 2018 le 5 mars et en 2019 le 3 mars d'après le programme participatif d'OrnithoNature). D'autres observations plus conséquentes s'étaleront sur une période allant de mi-mars à fin avril.

Nidification : Les premières occupations de nids auront lieu dans la période s'étalant jusqu'à fin mai.

Reproduction : Le cycle sera étalé sur les mois de mai à septembre. Les nidifications de septembre sont exceptionnelles, il s'agit dans tous les cas de jeunes en phase de nourrissage au nid ou aux abords (phase de dépendance).

Départ en migration : Les départs ont lieu dès la fin Août. Ils seront précédés par des rassemblements de quelques dizaines voire centaines d'oiseaux voire milliers d'oiseaux sur des lignes électriques ou édifices (exemple dans le Jura, à Saint-Claude, sur la cathédrale, un rassemblement de 4000 individus avant le départ fin août 2019 - Sources OrnithoNature).

Les dernières observations se font mi-octobre.

Caractéristiques du nid naturel

Le nid est maçonné par les adultes avec des boulettes de boue prélevées au bord de l'eau. Sur le site-pilote de Bruay-La-Buissière que nous suivons, nous avons pu mettre en évidence l'utilisation d'herbe issue du mulching. Sur ce site, il est fréquent d'observer les hirondelles collecter de l'herbe et l'amalgamer aux boulettes de boue fraîchement apportées au nid.

Le nid en forme de boule, variant entre 15 et 20cm de diamètre, sera garni de fibres végétales et de plumes. Il sera doté d'une ouverture habilement maçonnée de façon que celle-ci soit assez étroite. Appelée aussi trou d'envol, cette ouverture sera bien souvent à l'opposé des vents dominants.

Le nid est toujours placé sous un surplomb, que celui-ci soit un avant-toit, un balcon, un rebord de fenêtre. Il touche l'élément qui le surplombe.

L'hirondelle étant une espèce grégaire, les nids sont souvent regroupés en colonie. La casse naturelle des nids est inhérente à son type de construction. Tombant naturellement tous les 4 ou 5 ans, ils sont renouvelés par les nouveaux arrivants en retour de migration. Cette phase permet également de lutter contre les parasites des nids.

Description de la colonie d'hirondelles sur l'ensemble du site Vent de Bise

Suite à la demande d'un résident qui a pris connaissance de notre enquête régionale, une première visite de terrain le 17 septembre a été menée par Eric Gallet Ornithologue président d'OrnithoNature et Christine Mayeur pôle documentation d'OrnithoNature ainsi que ce résident. Une seconde visite a eu lieu le lendemain en présence de mesdames Laëtitia Peyronie, Christelle Dhénin de Pas-de-Calais Habitat et Eric Gallet d'OrnithoNature.

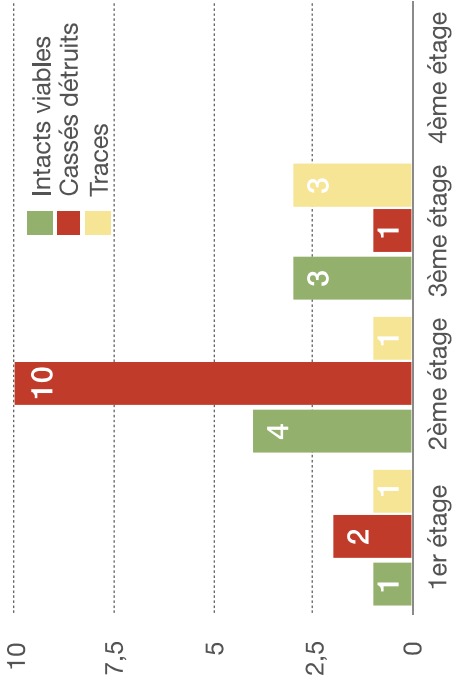
Ces visites ont permis d'identifier et de caractériser les nids de la colonie d'hirondelles de fenêtre du site Vent de Bise sur la commune de Liévin. Les comportements nicheurs des oiseaux n'ont pas pu être observés car la colonie était déjà répartie vers ses quartiers d'hiver. Cependant, il restait deux nids occupés sur le bâtiment le FOEHN situé rue Louise Michel. (Cf photo page de garde). Les jeunes sont encore au nourrissage au nid.

Cette visite a permis de repérer sur l'ensemble du site

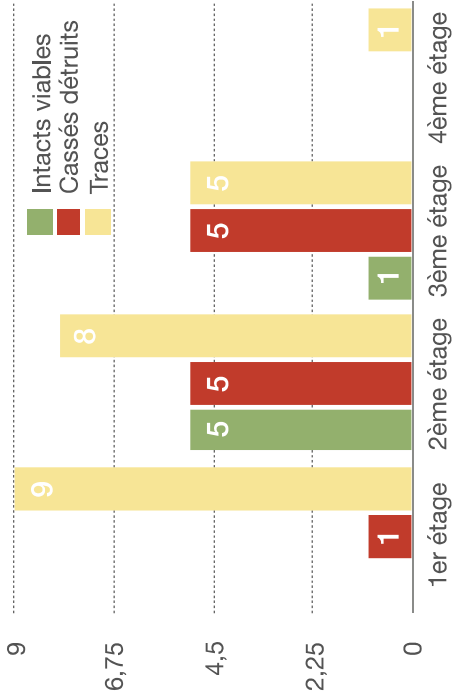
- 31 nids intacts et viables non abîmés, ainsi que les preuves de nidifications
- 55 nids à priori non viables (cassés) ou détruits
- 50 départs de constructions non aboutis

Ces observations correspondent à une colonie de taille moyenne installée depuis plusieurs années. Les nids sont construits essentiellement au niveau du 2ème et du 3ème étage; la répartition est la suivante :

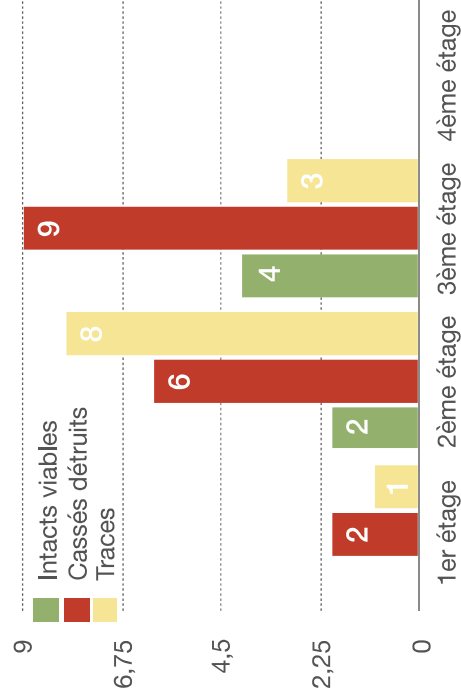
**RÉPARTITION DES NIDS PAR ÉTAGE
SUR LES BÂTIMENTS : TIVANO -
PAMPÉRO - SIROCCO**



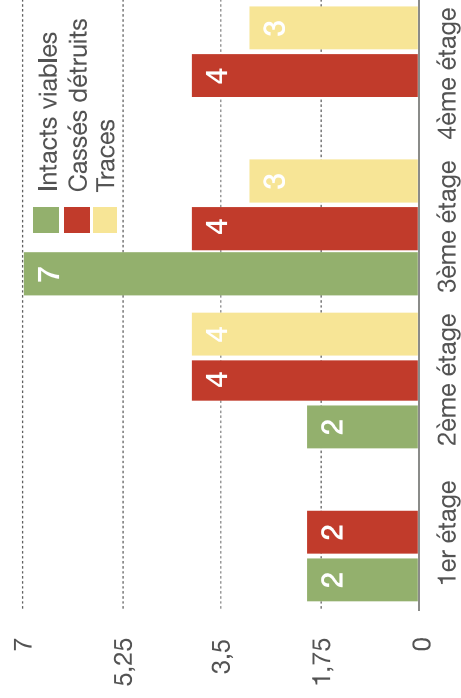
**RÉPARTITION DES NIDS PAR ÉTAGE
SUR LES BÂTIMENTS : ZÉPHYR - SUROIT -
MOUSSON**



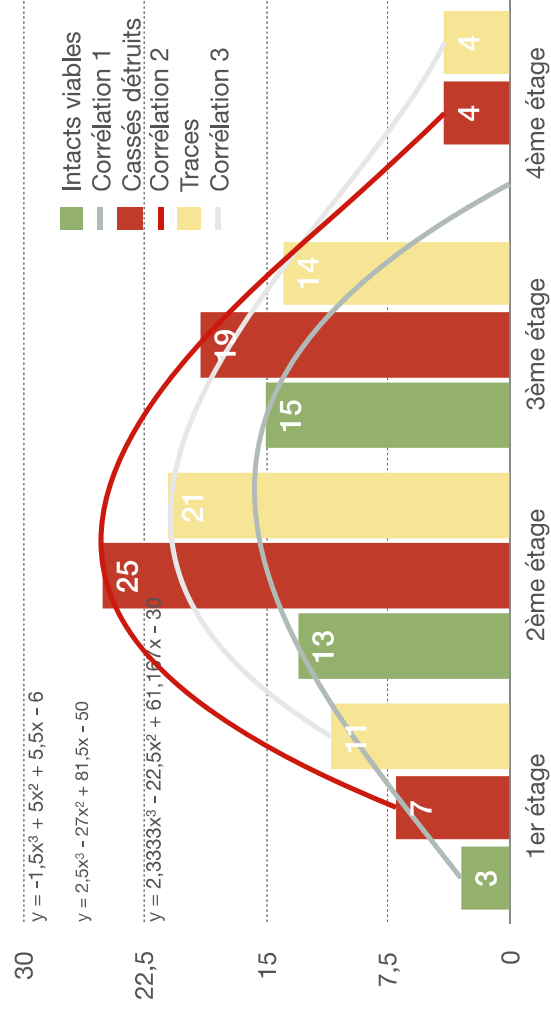
RÉPARTITION DES NIDS PAR ÉTAGE SUR LES BÂTIMENTS : MISTRAL - TRAMONTANE



RÉPARTITION DES NIDS PAR ÉTAGE SUR LES BÂTIMENTS : FOEHN - VENT D'AUTAN - LA BREVA



RÉPARTITION GÉNÉRALE DES NIDS PAR ÉTAGE SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS



L'exposition des nids est également clairement établie : à l'abri des vents dominants mais protégés d'une barre d'immeuble placée en coupe vent.

Tous les nids sont construits au coin des fenêtres. Visiblement, il n'y a pas de parasitage de nid par une autre espèce.

Aux abords immédiats, de 0 à 1000 mètres, les zones humides (Annexe 8) et hydrauliques (annexe 10) pour l'apport des matériaux de constructions des nids ne semblent pas suffisantes voire inexistantes. De plus, sur ce site, nous avons pu observer de nombreux drainages, des petits réservoirs d'eau encaissés, des grands espaces goudronnés, donc peu d'eau stagnante.

Les terrains boisés (Annexe 11) et champs (Annexe 9) semblent suffisants pour assurer la disponibilité des ressources alimentaires.

Le nombre de nids en construction étant sensiblement identique à celui des nids détruits, il peut s'établir une corrélation entre destructions volontaires ou non et tentatives de reconstruction.

Autres observations :

Après avoir discuté avec les habitants du quartier, il est évident qu'il y a une totale méconnaissance de cette espèce, de son utilité, des enjeux écologiques ainsi que de son statut de protection.

Les habitants rencontrés sont favorables à l'apprentissage, la connaissance, au maintien de cette colonie ainsi qu'à sa protection.

VI. SEQUENCE «ERC» * DEPLOYEE DANS CETTE OPERATION

* **ERC** : **E**viter **R**éduire **C**ompenser - Doctrine nationale de mars 2017

L'objectif est de présenter la séquence qui sera déployée en faveur d'un impact minoré sur la colonie d'Hirondelles de fenêtre. Conformément au planning des travaux, elle s'étendra de 2020 à 2024 et sera applicable pour les périodes définies.

Cette séquence sera applicable chaque année pour chaque lot démoli.

Intitulé	Période d'intervention	Objectif
Détruire ou démonter les nids en dehors de la période de présence de la colonie	Novembre à Février	Eviter la destruction d'individus, nids, oeufs et le dérangement de la colonie
Suivi de la destruction - Récupération des nids existants	Novembre à Février	Travail minutieux demandant un savoir faire, démontage afin de limiter la casse.
Implantation de nids artificiels ou nids naturels reconditionnés	Novembre à Février	Fournir à la colonie des nids artificiels de substitution
Création d'une mare à boue	Février	Fournir à la colonie les matériaux nécessaires à la construction des nids
Suivi de la colonisation des nids artificiels	Mars à Juillet	Evaluation de la colonisation des nids artificiels, établissement de rapports, transmission d'une synthèse aux partenaires ainsi qu'à la DREAL. Mise en oeuvre d'éventuelles mesures complémentaires.
Entretien de la mare à boue par un apport d'eau régulier (un désherbage est à prévoir chaque année en février) (Ne pas ramasser l'herbe de tonte des pelouses environnantes)	Mars à Août	Maintenir la ressource de matériaux « Boue, Eau, Herbe tondue issue du mulching » à son niveau optimal

En parallèle nous préconisons :

- S'assurer du nonaccès aux nids par les chats
- Eviter l'éclairage des nids artificiels et des alentours immédiats
- Respecter les orientations « Zéro Phyto » de la commune
- Assurer un entretien des conifères, arbres, haie hautes, pouvant occasionner un barrage pour l'accès aux nids. L'objectif à atteindre est de garder un dégagement suffisant pour l'accès aux nids en vol. Ceci peut entrer dans un plan d'entretien annuel ou pluri-annuel.
- Sensibiliser le personnel communal, le personnel de Pas-de-Calais Habitat, les habitants et les sociétés qui interviennent sur des thématiques précises telles que : je trouve un oisillon au sol que faire ?, un nid est tombé ?, que faire, qui contacter ? Etc etc. Au regard de nos expériences dans ce domaine, il est impossible d'énumérer toutes les questions. Cependant nous avons une liste assez précise des questions/réponses les plus significatives.
- Volontairement nous n'avons pas mentionné la mise en place d'évitement de la circulation et les zones de parking. Cependant la mare à boue devra être hors de portée des piétons. Les endroits de nidification devront être en situation de dérangement minimum pendant la phase d'appropriation et de nidification. Il est à noter que L'Hirondelle de fenêtre étant citadine, elle s'accommode assez bien au milieu urbain. Nos expériences le prouvent. Une colonie que nous surveillons depuis 3 années est en totale expansion dans un environnement de centre-ville, passage intensif de voitures, de piétons et une zone parking.